

# LE CANAL

La justice, manque-t-elle? - Appel à l'action!

Journal propulsé par le POPIR

Vol. 7, no 1 Automne 2016

## POUR UNE RÉSERVE DE TERRAINS ET DE BÂTIMENTS VACANTS!



### Mais pourquoi une réserve de terrains ?

Parce que présentement, il y a un boom immobilier international à Montréal; donc, les terrains ainsi que les bâtiments abandonnés se vendent comme des petits pains chauds. Certains pour construction immédiate et d'autres en attente dans un but spéculatif. La demande est si forte que lorsqu'un OBNL ou un GRT (Groupe de Ressources Techniques) veut un terrain pour construire du logement social, il n'a pas le temps de se retourner pour ramasser l'argent que le prix du terrain a déjà augmenté. On peut aussi voir un phénomène qui a pris de l'ampleur récemment, celui de l'inclusion de logements sociaux dans les constructions de condos de plus de 200 unités (dans quelques arrondissements le nombre est de 100). Originellement, cette inclusion se faisait sur des terrains privés, mais à présent elle se fait dans bien des cas sur des terrains publics. Ces terrains publics, appartenant à la communauté et payés par les taxes, devraient demeurer à la disponibilité des quartiers parce que cela coûtera très cher d'en racheter d'autres dans quelques années. Dans certains quartiers de Montréal, il commence à être difficile de mettre la main sur un terrain sans avoir à lutter pour l'obtenir et dépenser des énergies considérables pour le voir littéralement offert sur un plateau à un promoteur.

Pour les bâtiments abandonnés, le changement de zonage se fait, souvent discrètement, à la demande d'un promoteur immobilier. S'il y a tollé, l'arrondissement invite alors les gens du quartier à se faire entendre par consultation et référendum, mais la Ville centre peut avoir le dernier mot. Les bâtiments sont

généralement laissés à l'abandon parce qu'il est plus facile après plusieurs années de négligence d'avoir la visite d'un inspecteur pour le faire condamner et le démolir. Bien sûr, c'est à l'avantage d'un futur acheteur parce que c'est le terrain qui a le plus de valeur.

Donc, dans le cadre de la campagne montréalaise pour une réserve de terrains et de bâtiments vacants, des manif-actions ont été organisées au printemps 2016. Par exemple, le Comité Logement Ahuntsic-Carrierville a organisé une manifestation en avril pour revendiquer le terrain Louvain où un comité de requérant-e-s souhaite y construire une coopérative, la Comité des citoyennes et citoyens de Verdun a organisé une actions sur le terrain Gaëtan-Laberge que l'arrondissement dit vouloir développer en logement social mais qui n'a



Photo: Emilio Serrani

toujours pas été mis en réserve, le POPIR-Comité Logement et la Coalition de la Petite-Bourgogne ont organisé un drop et bannière et un point de presse sur le terrain de l'ancien Negro Community

Center, le regroupement Information Logement de Pointe-St-Charles a identifié et réservé symboliquement 6 terrains à développer en logement social, le Comité BAILS d'hochelaga-Maisonnette a tenu une action sur la terrain de la Lantic, Infologis de l'Est de L'Île sur le Cinéma Paradis, etc. Ces actions locales ont été suivies d'un action montréalaise en juin 2016 : une historique partie de baseball entre le FRAPRU et «l'Équipe Coderre». Les groupes de Montréal ont décidé que si le prochain budget ne prévoyait rien, une autre action aurait lieu avant la fin de l'année!

La nécessité d'avoir une réserve de terrains par quartier s'impose dans un contexte social où, semble-t-il, le point de vue économique est plus important que la qualité de vie des gens vivant dans les quartiers populaires et où la vente de terrains vacants au spéculateur le plus offrant passe avant la planification d'un quartier à la mesure de tous ceux et celles qui y demeurent. En outre, il est nécessaire d'avoir une réserve de terrains pour chaque quartier afin de pouvoir construire du logement pour femmes survivantes de violence conjugale, pour les familles, pour empêcher l'itinérance, pour les aînés selon les besoins de la population et non en fonction de ce que le marché immobilier dicte.

Les travailleurs et les travailleuses au salaire minimum et les plus démunis sont laissés pour compte dans cette ruée pour la construction de condos, ruée qui détruit du même coup le tissu social d'un quartier et crée sa gentrification.

**Par Norman Laforce**



Avez-vous des commentaires?  
Ecrivez-nous!  
lecanal@popir.org

### PROBLÈME DE LOGEMENT?

LE POPIR PEUT VOUS AIDER!

APPELEZ-NOUS POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS OU VENEZ NOUS RENDRE VISITE!

4017, rue Notre-Dame Ouest et 505C, Place-St-Henri (local accessible sur rendez-vous)

514-935-4649 | www.popir.org

suivez-nous sur notre page Facebook



# HISTOIRE POPULAIRE DE MONTRÉAL

## MADELEINE PARENT ET LÉA ROBACK



**Madeleine Parent et Léa Roback** nous ont quittés mais leur exemple demeure bien vivant : elles ont dit sans crainte la vérité à la face du pouvoir et ont combattu toute leur vie pour la justice, peu importe les obstacles. Léa a vu le jour en 1903 et Madeleine en 1918. Depuis leur rencontre en 1939, elles sont restées des amies de coeur et des camarades de combat.

**Madeleine Parent** a milité comme chef syndicaliste, négociatrice et révolutionnaire sociale. Elle a joué un rôle de premier plan dans la célèbre grève de la Montreal Cottons en 1946. Les grèves de travailleurs étaient souvent déclarées « illégales » et s'inscrivaient dans le grand mouvement national des années 1940 et 1950 contre les politiques conservatrices radicales du gouvernement Duplessis. Parent a incité les femmes à participer activement à cette grève. L'activisme syndical et le rôle des femmes dans cette grève remettaient en question l'hégémonie conservatrice au Québec. Selon la peintre québécoise Marcelle Ferron, « la plus grande figure de l'époque, celle qui a le plus fait pour changer le Québec, n'est pas parmi les signataires du Refus global, c'est la syndicaliste Madeleine Parent qui menait à l'époque les grèves dans le textile ».

**Madeleine a organisé** de nombreuses grèves et a été accusée de sédition, puis acquittée. Elle a collaboré avec d'autres à la création de syndicats québécois et canadiens indépendants. À l'époque, 70 p. 100 des syndiqués au Canada étaient membres de filiales d'organisations syndicales américaines. En 1969, elle a fondé avec Kent Rowley, son compagnon de toujours et collègue organisateur, le Conseil des syndicats canadiens.

**Parent avait à coeur** la cause de toutes les femmes, notamment les femmes immigrantes et autochtones, et elle s'est battue en faveur de l'avortement sur demande. Elle était une membre active de la Fédération des femmes du Québec. Elle est décédée en 2012.

**Léa Roback**, née à Montréal, a travaillé comme organisatrice syndicale, activiste sociale et pacifiste. Elle parlait plusieurs langues : français, yiddish, anglais, etc. Elle a passé sa jeunesse à voyager et à étudier en Europe, où elle s'est intéressée au communisme et c'est durant cette période qu'elle s'est forgé une véritable conscience politique. Pour de nombreux activistes sociaux du temps de la Crise qui cherchaient des solutions aux problèmes criants de la pauvreté et de l'inégalité, les idéaux du socialisme et du communisme semblaient offrir une réponse. Pour comprendre leur attrait, on n'a qu'à penser à la montée du fascisme et de l'anti-sémitisme en Europe et en Amérique du Nord, y compris le Québec, aux exercices de chemises noires arborant la croix gammée au parc

Lafontaine, aux vitrines brisées des commerces juifs, notamment celle de la librairie où Léa travaillait, sous l'œil indifférent de la police.

**En 1932**, la montée du parti nazi en Allemagne a incité Léa Roback, une juive et étrangère, à revenir à Montréal, où elle a participé à l'organisation des chômeurs, aux côtés de Norman Bethune. Elle a aussi travaillé à la Young Women's Hebrew Association. En 1935, elle a fondé la première librairie marxiste à Montréal, le Modern Book Shop, sur la rue Bleury.

**Elle s'est jointe à Thérèse Casgrain** en 1936 dans la lutte pour le droit de vote des femmes au Québec. La même année, elle s'est associée à Rose Posetta, organisatrice syndicale de longue date à New York, pour créer l'Union internationale des ouvrières du vêtement pour dames (Union de la robe) à Montréal et a été à la tête d'une grève de 5 000 travailleuses en 1937. Roback a travaillé à la chaîne à l'usine RCA en 1941 et a aidé en 1943 à la signature du premier contrat collectif pour les 4 000 ouvriers, dont près de la moitié étaient des femmes et la plupart des juives. Ces travailleurs se sont alliés à l'International Brotherhood of Electrical Workers (IBEW). Bien qu'ils n'aient pas obtenu tout ce qu'ils revendiquaient, ces changements modestes résultaient directement des efforts déployés par la classe ouvrière juive de Montréal et ont été à l'avant-garde d'une réforme majeure. Roback a continué de travailler chez RCA jusqu'en 1951. Elle n'a jamais voulu être représentante syndicale ni grimper dans la hiérarchie. Elle a ainsi déclaré : « Il n'y a rien que j'aime plus que de me poster au coin d'une rue pour distribuer des tracts, parce que c'est comme ça qu'on arrive à comprendre les gens ».

**En 1960**, elle est devenue une militante active de l'organisation pacifiste Voice of Women (Voix des Femmes à Montréal). Elle a dénoncé la guerre au Vietnam et l'apartheid en Afrique du Sud et a fait campagne contre la prolifération des armes nucléaires et pour l'accès à une éducation de qualité. Féministe, elle a lutté pour le droit de vote des femmes, le droit à l'avortement et l'accès à la contraception. Roback s'est battue également pour que les habitants de Saint-Henri obtiennent un logement décent. À l'âge de 83 ans et sous une pluie battante, elle a participé à la marche des femmes pour l'équité salariale. En 1985, elle a été nommée membre honoraire de l'Institut canadien de recherche sur les femmes. Son combat s'est poursuivi jusqu'à sa mort en 2000.



*Par Freda Guttman*



# Salaire minimum à 15\$ l'heure - pour une société plus juste!

Par Cheolki Yoon

## Les campagnes en faveur du 15 \$

En 2012, 200 travailleuses et travailleurs précaires de la restauration rapide, dont la majorité n'avait même pas de statut, sont sortis dans la rue à New York pour revendiquer une hausse substantielle du salaire minimum. Qui aurait imaginé que cet événement aurait un tel retentissement? Depuis, les campagnes pour le salaire minimum à 15 \$ se sont multipliées à travers l'Amérique du Nord ; la hausse à 15 \$ a déjà été adoptée dans des endroits aussi différents que l'Alberta, la Californie et l'État de New York. Au Québec également, le mouvement en faveur du salaire minimum à 15 \$ a pris de l'ampleur depuis l'an dernier. Le gouvernement du Québec a donné toutefois sa réponse en fixant le salaire minimum à 10,75 \$ l'heure à compter du 1er mai 2016, soit une augmentation de 20 cents.

## 15 \$ l'heure, un minimum requis maintenant

Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, « quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale ». La réalité actuelle au Québec n'apparaît pourtant pas satisfaisante. Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), en 2013, 10,6 % de la population québécoise âgée de 16 ans ou plus vivaient sous le seuil de la pauvreté, dont 2,1 % occupaient un emploi à temps plein durant toute l'année. Ce chiffre nous confirme que, pour de nombreuses personnes, le salaire actuel ne permet pas de sortir de la pauvreté. Une étude récente publiée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) propose 15,10 \$ l'heure comme salaire minimum permettant aux salariés d'avoir une vie décente en 2016. Or, il faut noter que le calcul de l'IRIS est basé sur un emploi à temps plein durant toute l'année. L'emploi stable et typique n'est pas toutefois garanti à toutes et tous : l'emploi atypique atteignait 37,4 % en 2015 (ISQ). De plus, ces employés précaires gagnent le plus souvent un faible salaire : par exemple, 19 % des salariés à temps partiel sont rémunérés au salaire

minimum en 2015, alors que la proportion est de 2 % dans le cas des employés à temps plein (ISQ). Dans ces circonstances, 15 \$ l'heure est littéralement un minimum comme salaire permettant une vie décente pour l'année 2016.

## L'augmentation du salaire minimum cause-t-elle la perte d'emplois ?

Selon les opposants, la hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure ruinerait l'économie, entraînant particulièrement des pertes d'emplois. Des recherches récentes révèlent pourtant que ces arguments semblent peu fondés. Selon une de ces études (Sonn et Lathrop, 2016), couvrant sept décennies aux États-Unis, il n'existe pas de corrélation entre la hausse du salaire minimum et la perte d'emplois.

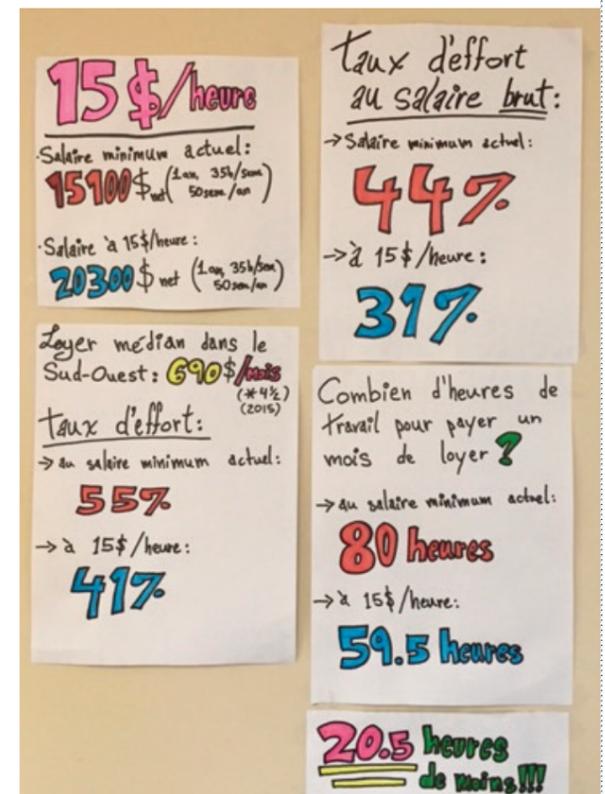


Une analyse portant sur la période 2000-2010 au Québec menée par l'ISQ (2011) confirme aussi le résultat précédent : « en ce qui a trait à l'emploi rémunéré au-dessus du salaire minimum, on constate qu'il n'y a pas eu de baisse à la suite des augmentations appréciables du taux du salaire minimum ». L'Organisation internationale du Travail a souligné à plusieurs reprises que l'augmentation des salaires est plutôt bénéfique à l'économie, grâce à la croissance du pouvoir d'achat des salariés. En particulier, les secteurs Commerce, Hébergement et services de restauration, où sont concentrés 64 % des emplois au salaire minimum, sont plus directement affectés par la croissance de la demande locale. En effet, à San Francisco, qui a déjà mis en œuvre la hausse vers 15 \$, le secteur de la restauration a grandi de 17,7 %. Des données récentes contredisent ainsi les principaux arguments des opposants au salaire

minimum à 15 \$.

## Pour une société plus juste

Tandis que les inégalités s'accroissent, les gouvernements et les entreprises prennent des mesures, telles l'austérité et les compressions, sous le prétexte qu'il n'y a pas d'argent. Au fait, les richesses ne se sont pas évaporées, mais elles se sont accumulées chez un petit nombre de personnes. En 2014, le revenu annuel moyen des 100 PDG canadiens les plus riches a atteint 8 958 650 \$, alors que le salaire à 10,75 \$ l'heure donne à peine 20 000 \$ par année à condition d'avoir un emploi à temps plein durant toute l'année. Il est vrai que la hausse du salaire minimum ne peut pas régler à elle seule tous les problèmes de pauvreté et d'inégalité. Mais il est toutefois évident qu'elle est un des moyens efficaces pour les atténuer. En outre, sur la base de la solidarité construite au cours de ces campagnes en faveur du 15 \$, nous pourrions animer des débats et mener des actions qui feraient avancer le Québec vers une société plus égale et plus juste. Tout compte fait, le salaire minimum à 15 \$ l'heure est une nécessité imminente. De plus, il est un but atteignable au Québec dans un avenir proche, si un grand nombre de personnes se joignent à cette lutte déjà bien lancée.



**Vous voulez en connaître plus sur le logement social?**

**Vous voulez vous impliquer dans la lutte?**

**Inscrivez-vous à un atelier sur le logement social!**

**514-935-4649**

[www.popir.org](http://www.popir.org)





# FORUM SOCIAL MONDIAL 2016 À MONTRÉAL

## -Quelques ateliers-

### Luttons pour 15\$!

Au mois d'août, le tant attendu Forum social mondial (FSM) avait lieu à Montréal. L'atelier intitulé « 15 \$ maintenant! Ou les mythes et réalités de la pauvreté au travail » a particulièrement retenu mon attention. Le POPIR appuie déjà ses allié-e-s, notamment le Centre des travailleurs-ses immigrant-e-s, dans la lutte pour l'augmentation du salaire minimum à 15\$. Au printemps dernier, une rencontre du comité de mobilisation avait porté sur cette thématique et réuni des militant-e-s du POPIR, le Centre des travailleur-ses immigrant-e-s (CTI), la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC) et le Syndicat des travailleur-ses industriels-es (Iww). Les mal logé-e-s étant aussi mal payé-e-s, l'engagement du POPIR dans cette lutte a semblé presque naturel aux personnes présentes. Voyons d'un peu plus près les témoignages qu'ont donnés trois travailleur-ses pauvres et précaires pendant cet atelier du FSM.

### Travailleuse d'agence immigrante exploitée

Diana est une infirmière chilienne dont les études ne sont pas reconnues au Québec. Elle travaille donc comme aide-familiale pour une agence de placement. Elle occupe cet emploi à temps partiel et a un horaire irrégulier puisque qu'elle peut travailler vingt-cinq heures en deux jours et aucune le reste de la semaine. Diana est tombée dans un escalier et n'a pas pu travailler pendant deux semaines. Ni l'agence, ni l'entreprise-client ne l'ont indemnisée. Son revenu est de 1000 \$ par mois ce qui lui permet à peine de survivre car elle a un loyer de 400\$ auquel s'ajoutent les dépenses. Une augmentation du salaire minimum à 15\$ l'aiderait à reprendre les études pour exercer le métier d'infirmière.

### Préposée aux bénéficiaires et mère de famille épuisée.

Une mère de famille monoparentale a ensuite témoigné de ses difficultés à faire vivre sa famille et à passer du temps avec ses deux enfants. Les préposées aux bénéficiaires qui travaillaient au Centre d'hébergement privé Les jardins de Jouvence par l'entremise d'une agence gagnaient 12\$ au dernier échelon et la plupart d'entre elles travaillaient à temps partiel. Cette travailleuse vivait cette situation depuis douze ans. Ce métier très exigeant comprend les tâches variées suivantes : donner des bains et prodiguer des soins personnels, préparer des repas, faire la comptabilité, donner les médicaments, mesurer le taux de glycémie, accompagner les bénéficiaires. Elle travaillait de 6h30 à 10 heures et devait souvent rester jusqu'à 14 heures. Parfois, après une pause d'une demi-heure elle devait effectuer un autre quart de travail. Il lui était ensuite difficile d'être rémunérée pour toutes les heures travaillées. Heureusement, une lutte syndicale victorieuse lui a permis d'être embauchée directement par Les jardins de Jouvence et de doubler son revenu. Désormais, elle a un horaire fixe de 6 h 30 à 13 h 45.

### Étudiant universitaire pauvre

Nathael, jeune étudiant universitaire, a exposé les difficultés d'étudier et de travailler au salaire minimum. Pendant l'été, il devait travailler 50 ou 60 heures en cumulant deux ou trois emplois pour subvenir à ses besoins. Pendant l'année universitaire, il travaillait environ 30 heures par semaine. Par conséquent, Nathael avait peu de temps pour étudier et n'a pas obtenu des notes assez élevées pour recevoir des bourses pour ses études supérieures. Un participant dans la salle a spécifié que les étudiants universitaires aux cycles supérieurs peuvent travailler et étudier à temps partiel, mais ces parcours plus longs bloquent

l'accès à des bourses. Bref, les étudiant-e-s cumulent études ainsi qu'emplois précaires et mal payés sans sortir de la pauvreté, ni de l'endettement!

### Positions de deux coalitions

Mélanie Gauvin a présenté des éléments de la campagne du Front de défense des non-syndiqué-e-s (FDNS). Cette coalition coordonnée par Au bas de l'échelle lancera sa campagne cet automne. Des actions seront concentrées pendant une période de 10 jours, du 7 octobre, journée mondiale du travail décent au 17 octobre, journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté. Le slogan de la campagne pour l'augmentation du salaire minimum sera « 5- 10 -15 ». Chaque chiffre représente une revendication : 5 pour un préavis de cinq jours pour l'obtention de l'horaire de travail, 10 pour les dix journées payées pour la maladie ou pour obligations familiales et 15 \$ pour le salaire minimum. Dans ses revendications, le FDNS ne spécifie pas quand le salaire minimum devrait être augmenté à 15\$.

Cheolki Moon, organisateur communautaire du CTI, a présenté la coalition 15\$ maintenant que le CTI coordonne. Les membres de cette coalition militent pour que le salaire minimum soit augmenté immédiatement! Cette précision est pertinente, surtout depuis que la FTQ a annoncé qu'elle demande que le salaire soit augmenté à 15\$ en 2022! Cette coalition organise une manifestation qui aura lieu le samedi 15 octobre à 14 heures au métro Square Victoria.

Quand et où aura lieu le prochain FSM? En attendant de connaître la réponse à cette question, encerclons dans nos calendriers la date du 15 octobre 2016. Demandons 15\$ maintenant, pour que nous puissions tous et toutes être bien logés et vivre dignement!

*Par Susana Ponte Rivera*

### LE CANAL

4017, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Qc) H4C 1R3  
514-935-4649

**Éditeur:** POPIR Comité-Logement  
www.popir.org

**Impression:** Payette & Simms

Le Canal est un périodique d'information locale de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est écrit en grande partie par des collaboratrices et collaborateurs bénévoles. Le contenu du journal est sous la responsabilité du comité de rédaction.

Le Canal privilégie le traitement de dossiers locaux ; il analyse la réalité des gens et des groupes communautaires du territoire qu'il dessert et propose une couverture de ses activités sociales et culturelles.

Toute personne intéressée par les objectifs poursuivis par Le Canal peut suggérer sa collaboration. Les auteurs ont la responsabilité des textes qu'ils signent. Le comité de rédaction du journal se réserve le droit de refuser ou d'abréger les textes reçus.

Toute reproduction des textes et des photos publiés par Le Canal est encouragée. Prière de mentionner la provenance.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1929-9265 (Le Canal – Imprimé)

ISSN 1929-9273 (Le Canal – En ligne)

S.V.P. Partager ou recycler

# Le rêve de déménager dans une coopérative d'habitation

Cet article est né à la fois d'une recherche d'explications aux nombreux refus que j'ai reçus à la suite de demandes de logements en coopérative, et un exutoire à la frustration que ces refus ont créé chez moi.

Ayant une grande famille, je me suis tournée vers le logement social pour trouver un logement abordable pouvant convenir à nos besoins. Malgré mes multiples tentatives, je n'ai jamais obtenu de réponse favorable, et quelquefois aucune réponse, point final.



Image: SOMA

Mère monoparentale de cinq enfants âgés de deux à quatorze ans, et résidente de St-Henri depuis plusieurs années, j'ai toujours eu l'espoir de vivre au sein d'une des nombreuses coopératives qui contribuent à la richesse communautaire de ce quartier. J'ai toujours souhaité pouvoir partager mon espace de vie avec d'autres familles — qu'elles soient semblables ou non à la mienne — mais aussi développer davantage mon sentiment d'appartenance au quartier, et ce, à travers le réseau d'entraide, de partage et de cohabitation qui caractérise, semble-t-il, les coopératives.

Je suis consciente du dérangement que peut causer une famille comme la mienne au voi-

sinage et, loin de m'imposer, je suis vraiment soucieuse de limiter les perturbations ou les dérangements pour mes voisins. Si une situation gêne un voisin, je suis prompte à fournir des excuses et à chercher des solutions afin que la proximité de plusieurs jeunes enfants n'envenime pas les relations de voisinage. Ma famille et moi aimons tant ce quartier dont nous faisons partie depuis octobre 2010 (comment oublier, c'était l'année de naissance de mon quatrième enfant).

Je suis une mère très impliquée dans la vie communautaire du quartier. J'ai en effet participé, et je continue de le faire, à une variété d'activités et de comités de réflexion pour l'amélioration du quartier, par l'intermédiaire d'organismes tels que Famijeunes, Amitié Soleil, Le Carrefour populaire, Solidarité St-Henri, le Ceda, le Popir, aussi l'OPP de l'école primaire Luger Duvernay.

Il va sans dire que l'existence de ce bassin d'organismes constitue une de mes motivations majeures à continuer de vivre dans St-Henri. J'en profite d'ailleurs pour recommander chaudement à toute famille qui habite ce quartier — quel que soit son état civil, sa classe sociale, son orientation sexuelle, sa religion, sa culture ou tout autre critère utilisé par l'être humain pour différencier les individus — à s'ouvrir à la richesse du quartier en s'investissant dans l'un ou l'autre de ces organismes qui nous rapprochent les uns des autres.

Pour revenir au sujet principal de cet article, en dépit de mon amour du quartier, de la place que j'y occupe sur le plan de l'implication et de mes efforts spécifiques pour être une bonne voisine qui limite les dérangements, je constate qu'il est toujours très difficile pour une grande famille de trouver une place dans une coopérative, et ce, bien que ce type de logements soit tout indiqué pour répondre aux besoins d'une telle famille, soit l'espace suffisant à prix abordable. En

effet, dans ma recherche d'un logement en coopérative pour ma famille, j'ai été confrontée à des pratiques parfois douteuses, telles que des entrevues annoncées à la dernière minute et devant se tenir chez moi pour profiter de l'occasion pour inspecter l'état de mon logement. Cette pratique, non permise aux coopératives, devait probablement être basée sur le préjugé qu'une famille monoparentale nombreuse doit être négligente des lieux...

Notons par ailleurs que la recherche d'un logement impliquant des entrevues constitue en soi une difficulté pour une personne dans ma situation puisque plusieurs coopératives refusaient la présence des enfants à l'entrevue. Ceci engendre une complication d'organisation pour une mère monoparentale qui doit trouver une personne pour garder les enfants à chaque entrevue. J'ai connu des familles nombreuses qui ont dû quitter ce quartier et déménager à Verdun, Pointe St-Charles, Lasalle, Lachine ou dans d'autres quartiers voisins à cause des prix exorbitants des loyers dans St-Henri et de l'intolérance du voisinage de plusieurs coopératives envers les familles nombreuses.

Ma famille restera finalement à St-Henri et je chante ma victoire grâce à la SHDM qui donne une légère préférence à ma famille en me donnant un beau logement convenable! Un gros merci à tous les membres du conseil d'administration de la SHDM, qui a bien voulu me donner une chance de rester dans ce quartier que j'habite et qui m'habite aussi, et qui a rendu possible mon rêve de déménager le premier mars 2016 avec ma famille nombreuse.

Merci !

Par Claudia Valencia



Image: SOMA

## A BAS LES BARRIÈRES/ DESALAMBRAR

'Je demande aux présents  
Si vous ne vous êtes pas mis à penser  
Que la terre est à nous  
Et non à celui qui en a plus.

Je demande si  
Vous n'auriez jamais pensé à la terre  
Car, si les mains sont à nous  
Ce qu'elles nous donnent est à nous.

A bas les barrières, à bas les barrières  
Car la terre est à moi, à toi et à lui  
A Pedro et à Maria, à Juan et à Jose.

Si ce que je chante gêne  
Ceux qui passent par là  
Je vous assure que c'est un 'gringo'  
Ou un patron d'Uruguay.

A bas les barrières, à bas les barrières  
Car la terre est à moi, à toi et à lui!

Lettre de Daniel Viglietti.  
Chanson traduit de l'espagnol.

# STOPPONS LA GENTRIFICATION DE ST-HENRI!

-Une nouvelle campagne d'affichage contre l'embourgeoisement du quartier-

La gentrification...on en entend souvent parler dernièrement dans les médias, notamment les attaques contre les commerces de luxe et les condos qui se construisent quasiment sans cesse. Mais à part les bavards du micro, qu'en pensent réellement les gens de St-Henri?

Depuis quelques mois maintenant, le POPIR-Comité Logement accompagne un groupe de résident-e-s du quartier, avec Solidarité Saint-Henri, qui se mobilise contre l'embourgeoisement du quartier et le déplacement des gens à faible revenu qui en découle.

Afin de tâter le pouls des voisin-e-s et de propager un message anti-gentrification, ce comité de résident-e-s a créé, avec l'aide d'un artiste local, une affiche où l'on dit simplement : «**STOPPONS LA GENTRIFICATION DE ST-HENRI!** Les loyers augmentent! Les commerces sont trop chers! Je ne me sens pas chez nous dans mon

quartier! Un porte-à-porte est fait, avec l'aide du POPIR, pour la distribuer aux gens.

Il y a une diversité de réactions :

--« Oui, donne-moi-z-en une! Maudits condos! »

-- « Je vous appuie, mais je ne suis pas trop sûr, est-ce que mon propriétaire va être fâché contre moi? »

-- « Moi aussi j'en veux une, mon loyer n'arrête pas d'augmenter! »

On entend très rarement, par exemple, des commentaires pro-gentrification. Pour nous, cette expérience c'est la preuve que malgré les beaux discours sur la mixité sociale des élu-e-s locaux, et malgré le fait que les médias pancanadiens sont choqués par la colère des gens de Saint-Henri, le commun des mortels dans notre quartier, celles et ceux qui y habitent et qui l'aiment, s'opposent à la transformation sauvage

que celui-ci subit présentement.

La guerre n'est pas perdue d'avance. Tant et aussi longtemps que le cœur rebelle de Saint-Henri continuera de battre, il y aura une opposition à la gentrification. C'est donc encore plus important que jamais de choisir son camp! Pour afficher tes couleurs, fais un tour au POPIR-Comité Logement afin de te procurer ton affiche **STOPPONS LA GENTRIFICATION DE ST-HENRI!**



Photo:Emilio Serrani

## -OPINION-

... **S**ous les étoiles le calme reprit. Pour certain.e.s, on se limite à un petit repas congelé et vite préparé... peut-être même que cette soirée là, la faim nous accompagne comme le temps. Entre quatre murs, on se retrouve soit sous un toit, soit à l'abri des passant.e.s qui regardent avec dédain ou ignorance et non le moindre racisme. Entre quatre murs, on se retrouve enfermé par des violences si nombreuses qu'il serait trop long pour l'écrire, le décrire, le lire et le dire. Seules les personnes qui les vivent pourraient vous en parler et les montrer, mais encore faut-il qu'on écoute et regarde, parce que les impacts de la gentrification sont sournois.

La gentrification... invisible et silencieuse, la majorité de la population croit en son inexistence, comme un mythe ou une légende... Pourtant visible et tangible, on la nomme « mixité sociale » pour justifier la construction de boîtes à carton et béton qu'on connaît mieux sous le nom d'condominium.

Parmi ses nombreux impacts, on reconnaît l'enfermement des résident.e.s dans des quartiers voire même des rues, car ce quartier leur dit qu'illes ne sont plus les bienvenu.e.s. Si ce n'est

pas par une éviction, c'est l'expulsion des résident.e.s ailleurs, peu importe où mais pas là, parce qu'on s'en câlisse des impacts. À Saint-Henri, voilà que c'est la mille et unième fois qu'on exprime, crie, écrit, peinture, dénonce, manifeste et occupe des espaces à réserver pour les résident.e.s vivant la précarité, you, her, him, they and me, in St-Henri, Santo-Enrique(!).

On s'en câlisse nous aussi...Du 8 au 11 juin 2016, nous avons squatté un terrain au bord du Canal de Lachine, St-Rémi coin St-Ambroise, aux pieds de la Malting qui semble avoir un gentrificateur (déjà) bien installé malgré les nombreuses revendications contre le redéveloppement de cet espace soutenu par une pétition de 1500 noms. De plus, on revendique aussi des espaces accessibles universellement sans égard au revenu, couleur de peau, origine, orientation sexuelle et vivant avec un handicap.

Parce qu'un commerce avec des saucisses à 10 piasses n'est pas un endroit qui dit que t'es bienvenu. Un commerce avec des saucisses à 10 piasses n'est pas un endroit qui exprime que nous sommes égales. Un commerce avec des saucisses à 10 piasses n'est probablement pas un endroit qui paie ses employé.e.s à 15\$, car si c'est moins, étudiant.e ou pas, tu ne survies pas....Un commerce avec des saucisses à 10 piasses n'est juste pas pour tous les gens. Un commerce avec des saucisses à 10 piasses a pris la place d'autres commerces et d'autres commerces et d'autres commerces et du commerce qui appartenait à Jacques qui habitait

Turgeon et Sainte-Émile, à côté de chez Doreen.

... un 28 mai à St-Henri, on n'a pas volé un supermarché, on a partagé des saucisses à 10 piasses parce qu'on est écoeuré de cette bavure que représente ces saucisses à 10 piasses, ... parce que nous connaissons plein de personnes qui sont vraiment vraiment en criss contre la gentrification.

*un 28 mai à Saint-Henri...*



Image:SOMA

# Pourquoi un registre des loyers ?

Par le RCLALQ

Au Québec, il n'existe pas de contrôle obligatoire des loyers. Les propriétaires sont libres d'augmenter le prix du logement à leur guise. Le fardeau du contrôle des loyers repose sur les épaules des locataires. Dans la pratique, les locataires doivent formellement contester une hausse de loyer pour que les mécanismes de contrôle de la Régie du logement s'appliquent. En ce moment, lors de la signature d'un bail, il est quasi impossible de savoir si le loyer demandé est différent du prix payé auparavant. L'enregistrement obligatoire du prix du logement dans un registre est une mesure essentielle pour un meilleur contrôle des loyers. Grâce au registre des loyers, les locataires disposeraient de l'information nécessaire pour refuser une hausse abusive de loyer puisqu'ils ou elles connaîtraient le prix payé par les anciens locataires.

Tous les chiffres confirment que les mesures de contrôle des loyers mises en place par la Régie du logement sont inefficaces. À preuve, elle fixe moins d'un pour cent des loyers annuellement<sup>1</sup>; c'est-à-dire que 99 % des loyers échappent au contrôle de la Régie. Conséquence directe: les loyers ont augmenté de 34,5% entre 2001 et 2011, une hausse de 177\$ par mois. Durant la même période, les taux d'ajustement cumulés de la Régie du logement n'ont été que de 9,8%. En raison de son caractère facultatif, le contrôle des loyers ne réussit pas à protéger adéquatement les locataires et le POPIR-Comité Logement et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) revendique, à cet effet, un contrôle obligatoire. Mais ce dernier serait insuffisant s'il n'était pas assorti d'un registre des loyers. Le présent texte explique comment un registre des loyers obligatoire pourrait être une mesure efficace pour accompagner le contrôle des loyers. Pour ce faire, nous exposons la situation actuelle puis nous montrons comment un registre des loyers permet d'éviter des hausses abusives de loyers lors de la signature d'un bail.

Les déménagements, une occasion en or pour augmenter le prix des loyers. L'expérience des comités logements et des associations de locataires du Québec démontre que les propriétaires bailleurs profitent du départ de leurs locataires pour accroître le prix de leur logement de 50 \$, 100 \$, 150 \$ dollars, voire plus. Les augmentations sont encore plus brusques lorsque le marché est tendu et que les taux d'inoccupation sont faibles. Puisque 70 % des locataires auront déménagé après une période de six ans, cette pratique, de majorer les loyers lors de la relocation, a un impact considérable sur le prix des logements.

## Le droit et les faits...

Le Code civil du Québec prévoit des mesures pour éviter les hausses abusives lors du départ des locataires mais ces mesures sont inopérantes, notamment parce qu'il n'y a aucune sanction prévue pour les propriétaires délinquants, qui sont légions dans ce domaine. L'article 1896 du Code civil précise que le locateur doit «(...) remettre au nouveau locataire un avis indiquant le loyer le plus bas payé au cours des douze mois précédant le début du bail (...)». C'est dans la section G du bail que l'on devrait retrouver cette information. À l'aide de celle-ci, les locataires pourraient demander à la Régie du logement de fixer le montant de leur loyer si l'augmentation était supérieure aux taux d'ajustement de loyer de la Régie du logement. En 2010-2011, seulement 143 personnes locataires ont demandé cette fixation.



## Quelles sont les raisons qui expliquent que si peu de locataires exercent ce droit?

- La majorité des propriétaires bailleurs ne remplissent pas la section G du bail car aucune sanction n'est prévue pour les obliger à donner cette information et il n'est pas dans leur intérêt de la fournir.
- Même si tous les propriétaires remplissaient la section G, les locataires n'auraient aucun moyen de vérifier l'exactitude de cette information.

Force est de constater que les locataires du Québec ne disposent pas de l'information pertinente pour exercer leur droit de faire fixer le prix de leur nouveau logement. Ce droit leur est pourtant reconnu à l'article 1950 du Code civil du Québec : un nouveau locataire ou un sous-locataire peut faire fixer le loyer par le tribunal lorsqu'il paie un loyer supérieur au loyer le moins élevé des douze mois qui précèdent le début du bail.

## Deux poids deux mesures.

Comment expliquer que les locataires, en recherche de logement, ne puissent pas connaître à l'avance le prix du loyer ? Ceci semble d'autant

plus incongru quand on sait que les individus peuvent, par un simple coup de fil à Hydro-Québec, connaître les coûts en énergie du logement convoité. Personne ne dirait que le logement est une donnée qui doit rester confidentielle. Sachant qu'il s'agit de la principale dépense d'un ménage locataire, cette absence d'information est une grave injustice.

Les registres existent depuis longtemps et se multiplient avec les nouvelles technologies de l'information. Le gouvernement du Québec a déjà instauré de nombreux registres utiles à la population. Par exemple, le registre sur les droits d'immatriculer un véhicule, géré par la Société de l'assurance automobile du Québec, consigne des informations sur l'ensemble des véhicules motorisés circulant sur les routes québécoises. Si on peut inscrire, en 2010, les 5 913 950 de véhicules qui sillonnent les routes du Québec, il ne sera pas difficile d'enregistrer les 1 267 940 logements loués sur le marché privé québécois.

## Notre revendication:

L'instauration d'un registre des loyers obligatoire. Nous demandons tout simplement que les locataires puissent faire usage du droit que leur confère le Code civil du Québec. Nous voulons que les locataires possèdent l'information nécessaire pour exercer, au besoin, leur droit de faire fixer le prix de leur nouveau logement comme le prévoit déjà l'article 1950 du Code civil du Québec. Nous voulons que les propriétaires bailleurs respectent leur obligation d'informer leurs nouveaux locataires du loyer le plus bas payé au cours des 12 derniers mois conformément à l'article 1896 du Code civil. Bref, nous réclamons que le gouvernement québécois se dote enfin des moyens nécessaires pour appliquer ces clauses du Code civil.



# FORMULAIRE OBLIGATOIRE DE LA BAIL

## VOTRE LOGEMENT, VOS DROITS

### - Trucs et astuces pour contourner les délais à la Régie du logement -

Les délais à la Régie du logement s'étirent de plus en plus. Le nombre de causes civiles en attente depuis plus de deux ans à la régie est passé de 1321 à 2164 entre mars 2014 et mars 2015, soit une augmentation de 63,8 % en un an. Dans ce contexte, les locataires doivent trouver des techniques pour faire avancer leurs dossiers plus rapidement.

**Truc n°1 :** le recours aux inspecteurs municipaux ou à la Régie du bâtiment.

Dans plusieurs cas, la négligence des propriétaires n'est pas uniquement un manquement aux droits de leurs locataires. En effet, le propriétaire négligeant peut se trouver en infraction par rapport au Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements de la Ville de Montréal.

Ce règlement impose par exemple aux propriétaires de lutter contre les punaises de lits, les rongeurs et les conditions de prolifération de ce genre de bêtes. De plus, le règlement oblige les propriétaires à maintenir un logement chauffé à au moins 21° C et à pourvoir celui-ci d'une douche (ou d'un bain) ainsi que d'une toilette. Un locataire qui constate le non-respect d'une disposition du règlement peut appeler au 311, et des inspecteurs municipaux interviendront.

Souvent, l'intervention des inspecteurs mène les propriétaires récalcitrants à régler les problèmes. En cas d'une situation qui a trait à la sécurité du bâtiment, il est également possible

d'appeler la Régie du bâtiment, laquelle dépêchera des inspecteurs sur place. Il est possible de rejoindre la Régie du bâtiment 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au 1 800 361-0761 (option 3).



**Truc n° 2 :** devant la Régie du logement, ne demander que des exécutions en nature.

Si jamais le propriétaire récalcitrant n'obtempère pas aux exigences d'un inspecteur, ou si le dossier ne se prête pas à ce type de recours, et que le locataire doit aller devant la Régie du logement, il est possible d'éviter une partie des longs délais devant la Régie.

Pour ce faire, il faut rédiger une demande très simple n'exigeant du propriétaire que des exécutions en nature (ex. travaux, cessation d'une violation d'un droit). En effet, les demandes d'exécutions en nature sont considérées comme des causes civiles urgentes et sont traitées dans

un délai moyen de 2,2 mois, contrairement à 20 mois pour une cause civile générale.

Bref, il faut éviter de demander dans la même demande initiale l'exécution en nature de travaux et des dommages-intérêts pour le préjudice causé par la négligence du propriétaire. Cela ne risque que de retarder la date de la première audience.

Or, une fois la date d'audience initiale accordée, rien n'empêche d'amender la demande initiale pour inclure une somme en dommages-intérêts. Ainsi, la demande complète sera jugée plus rapidement que si elle avait inclus les deux éléments (exécution en nature et dommages-intérêts).



## À V O S A G E N D A !

### septembre

Mercredi 14 septembre 2016  
Lancement du Journal!

### octobre

Mercredi 5 octobre 2016  
Comité mob POPIR: CÉDA

Judi 13 octobre 2016  
Action face au fédéral; Ottawa  
Le logement un droit!

Samedi 15 octobre 2016  
Action pour \$15/heure

Samedi 22 octobre 2016  
Action régional contre l'austérité

### nov/déc

Mercredi 2 novembre 2016  
Comité mob POPIR: CÉDA

Mardi 22 novembre 2016  
Journée nationale de l'habitation

Mardi 6 décembre 2016  
CÉAF: Violence faits aux femmes locataires

**D'autres actions à venir !**